

Alain Beyrand  
sivzer@free.fr

Monsieur le Ministre de la  
Transition écologique et solidaire  
Hôtel de Roquelaure  
246 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Objet : Retrait du permis de construire 31, rue du Dr Fournier à Tours  
N° : PC 37261 12 T0135, accordé le 27/12/2012,  
réattribué le 28/3/2017 sous le N° PC 37261 12 T135 T01

Tours, le 6 février 2018,

Monsieur le Ministre,

En matière environnementale, vous voulez que la Loi soit appliquée, en premier lieu par les Maires et les Préfets. Alors, s'il vous plaît, exigez-le pour l'affaire qui nous concerne.

En 2012 la Mairie de Tours et le Promoteur NGI Promotion se sont entendus pour construire sur un terrain inconstructible, car trop bas en zone inondable au pied d'un ruisseau enterré, un immeuble et trois maisons de ville. Chacun d'eux a triché pour y arriver, le promoteur a notamment relevé le terrain naturel de 40 cm et a dépassé la hauteur maximum de 60 cm, la mairie a validé ces irrégularités et a pris une valeur obsolète de la hauteur des plus hautes eaux connues, gagnant encore 30 cm. Elle n'a même pas signalé la présence du ruisseau (!!) et n'a pas fait appel à la DDT malgré les consignes préfectorales, notamment en matière de remblais interdits en un tel lieu très vulnérable. Cela n'empêche pas le promoteur et la Mairie, qui ont camouflé l'importance de ces remblais dans le permis de construire, notamment en ne déclarant pas le sous-sol des maisons à démolir, de vouloir remblayer un volume dépassant 700 m<sup>3</sup> pour un terrain de 1000 m<sup>2</sup>.

Nous avons bien sûr adressé un recours au Tribunal Administratif, qui a été rejeté uniquement pour une question de forme, pour un hors délai obtenu par le promoteur ; celui-ci a présenté deux témoignages très suspects, au point que nous avons déposé une plainte pour escroquerie au jugement, en ayant trouvé tardivement des preuves.

L'épisode des inondations récentes (ici même en juin 2016) et actuelles montre à quel point la présence de zones basses d'écoulement des eaux est indispensable en nos villes trop minérales. C'est d'ailleurs ce qu'affirment avec force les PPRI et SLGRI du Val de Tours, classé TRI. C'est aussi ce que l'on entend sur les radios et télévisions, il est essentiel d'agir en ce sens et de punir les infractions.

En novembre 2016, les trois associations environnementales les plus importantes d'Indre et Loire, AQUAVIT, ASPIE et SEPANT, ont déposé une demande auprès du Maire de Tours pour qu'il retire le permis de construire pour cause de fraude. Alors qu'il est "tenu" de le faire sans délai, d'après la Jurisprudence, le Maire, M. Babary, a refusé, sans explication, si ce n'est en nous donnant raison sur la cote du terrain naturel. Son successeur, M. Bouchet, élu en septembre, n'a pas répondu. Tout dialogue est refusé par la mairie, alors que l'attitude ambiguë de quelques élus nous a fait croire que c'était possible.

Nous nous trouvons maintenant face à un véritable coup de force où le promoteur et la Mairie ont lancé la démolition de l'ancien bâti et ont coupé tous les arbres du bel espace vert. Tout est prêt pour que demain, plus de 700 m<sup>3</sup> de remblais soient étalés et pour que soient construites trois maisons de ville qui seront submergées sous 4,20 mètres d'eau par l'inondation de référence. En un lieu en aval avec 2 mètres d'eau en moins, donc beaucoup moins exposé, la

Mairie de Tours avait interdit en 2011 tout rez-de-chaussée habitable. Ici il est habitable et de plain-pied, le 1<sup>er</sup> étage serait inondé de 30 cm.

Nous avons bien sûr averti Mme la Préfète d'Indre et Loire et M. le Préfet de Région, autorité environnementale. Ils n'ont pas répondu à ce jour. La Mairie de Tours est enfermée dans son mutisme et attend que le promoteur arrive à ses fins. Une action juridique serait certes possible mais n'empêcherait pas la politique du fait accompli.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de faire en sorte que la Préfecture d'Indre et Loire ordonne le plus rapidement possible à la Mairie de Tours de respecter les consignes de prévention contre les inondations et donc fasse retirer le permis de construire illégal et dangereux.

Hier soir, en réunion publique sur la démocratie participative, des citoyens ont reproché à M. le Maire d'avoir « *transformé Tours Nord en terrain de jeu des promoteurs immobiliers* », un autre a dénoncé l'impossible concertation avec la Mairie, qui ne daigne même pas répondre aux courriers. Cela montre que notre problème n'est pas un cas isolé, même s'il a une dimension exceptionnelle par le nombre et la gravité des irrégularités.

Nous sommes bien sûr disponibles pour toute rencontre. Nous nous permettons de publier cette lettre, en espérant que vous ne nous en tiendrez pas rigueur, mais il y a urgence.

On ne devrait pas tricher avec les règlements de prévention contre les inondations, il est nécessaire de le rappeler à tous, surtout aux mairies chargées de leur bonne application.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Alain Beyrand,  
Porte-parole du collectif de riverains SIVZER  
(Sauvegardons un Ilot Vert et une Zone d'Epanchement de Ruisseau)

Pièces jointes :

- Courrier du 31 janvier 2018 de l'AQUAVIT à Mme la Préfète d'Indre et Loire
- Notre courrier du 1<sup>er</sup> février 2018 à M. le Préfet de Région, autorité environnementale
- Notre communiqué du 3 février 2018-02-06

Notre page d'information, avec nombreux documents et photos : [pressibus.org/sivzer](http://pressibus.org/sivzer)

Copie à Madame la Préfète d'Indre et Loire